

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 11

Présents : 11

Pouvoirs : 0

Votants : 11

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 3

Séance du 21 mai 2025

Convocation du 15 mai 2025

Présents :

Gérard BACHELIER, Steve GABET, Ginette GARNIER, Marine HAGRON,
Tony LABASSE, Jessica MASSIOT, Quentin MISBERT,
David CHAMARD, Steve MORIN, François RIGAUX, Lucile RICHARD

Absents excusés :

Absents non excusés :

Pouvoirs :

donne pouvoir à

Secrétaire de séance :

Lucile RICHARD

Président de séance :

Steve GABET

Délibération réf : DCM 2025-19

Objet : Aménagement des 2 cours d'école

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1 et L2242-1

Vu les projets pédagogiques présentés dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-la ensemble »

Considérant qu'il est nécessaire de faire évoluer notre établissement des deux cours, en fonction des contraintes techniques ainsi que des objectifs éducatifs et pédagogiques de chaque espace des cours.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que suite aux demandes formulées par les enseignants il serait intéressant d'adapter les matériaux pour équiper les cours de l'école primaire et maternelle. Afin que les élèves s'approprient les espaces, sous condition du respect du matériel mis à leur disposition et du rangement qui si rapporte.

Ainsi des devis ont été demandés :

Agora Collectivité matériel et surface adaptée des 2 cours	= 20 551.00€ HT
Mini city Agorespace	= 42 048.00€ HT

Après en avoir délibéré et à **8 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions**, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

- **D'approuver** le devis de la Société Agora Collectivité pour un montant de 20 551.00€ HT soit 24 661.20€ tout compris
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

AR Prefecture

017-211702212-20250521-DCM2025-19-DE
Reçu le 28/05/2025
Publié le 28/05/2025

Au registre sont les signatures,

Le secrétaire de séance,
Lucile RICHARD



A Marsais, le 21 Mai 2025

Le Maire,
Steve GABET



★
MARSAIS
LE MARET
17100 (Charente-Maritime)